



## **Open Access**

### **La mise en open-access des résultats de recherche permet d'économiser 35,2 millions d'euros par an au secteur public britannique (rapport)**

*Dépêche AEF 166201 du 10-05-2012*

« Le coût total des abonnements aux revues papier pour le secteur public tourne autour de 135 millions de livres par an (166,4 millions d'euros). Les économies qui découlent de la mise à disposition d'articles en OA (open-access [accès libre]) (qu'il s'agisse d'un accès par la 'voie d'or' ou par la 'voie verte' [1]) sont de 28,6 millions de livres (35,2 millions d'euros) (26 millions de livres en coût d'accès et 2,6 millions de livres en temps gagné). » C'est ce qui ressort d'un rapport intitulé « les bénéfices du libre accès aux résultats de recherche scientifique pour le secteur public », publié par le Jisc britannique (Joint Information Systems Committee [2]), mardi 1er mai 2012, à la veille de l'annonce officielle par le ministre britannique des Universités et de la Science David Willetts du projet du gouvernement britannique de développer un site en open-access pour la recherche financée par l'argent public. Au-delà de cette économie, le rapport estime que « chaque tranche de 5 % supplémentaire d'articles de revue placés en open-access entraîne une économie de 1,7 million de livres (2,1 millions d'euros) en plus pour le secteur public, même dans le cas où cela ne permettrait pas de réaliser des économies sur les abonnements ».

« Ce rapport a été rédigé peu après que le ministre de l'Enseignement supérieur a indiqué qu'il voyait des avantages à la mise en place d'un portail en open-access pour les résultats de la recherche et mis en place un groupe de travail 'pour examiner comment l'accès aux découvertes scientifiques pourrait être plus transparent et accessible' », précisent les auteurs. « Bien que la stratégie de recherche et d'innovation pour la croissance mette en avant les liens entre la recherche et le secteur privé comme un élément-moteur pour la croissance économique, les politiques d'open-access exposées dans la stratégie bénéficieront également à la recherche dans le secteur public. »

#### **Impact sur les prises de décisions politiques**

L'étude s'intéresse par ailleurs aux bénéfices indirects de la mise en place d'un tel outil. Tout en reconnaissant qu'il est difficile de fournir « des exemples concrets et quantifiables », les auteurs indiquent que « l'étude et les entretiens ont révélé un certain nombre de conséquences indirectes du manque d'accès, lesquelles pourraient trouver une solution avec la mise en place de l'open-access ». Certaines personnes ont ainsi souligné qu'« elles avaient soumis des analyses ou pris des décisions sur la base de recherches potentiellement incomplètes, dans la mesure où elles n'avaient pas été capables de passer en revue tous les articles qu'elles avaient identifiés comme pertinents ».

Autre exemple relevé par les auteurs, celui d'« une équipe d'épidémiologistes travaillant dans des secteurs très exposés qui était souvent contactée par les médias ». « Les réponses aux demandes d'information devaient souvent être effectuées dans un laps de temps très court. Se heurtant à des difficultés d'organisation dues aux limitations de leurs abonnements et des autres services disponibles, ils n'ont pas été en mesure d'obtenir les preuves nécessaires à leurs déclarations aux médias. Ceci a un impact évident sur la qualité de la couverture de l'information, donc du bénéfice général pour le public. » De même, soulignent les auteurs, le libre accès aux résultats de recherche peut avoir un impact sur les prises de décision au niveau politique.

(1) La « voie d'or » désigne l'accès libre aux articles sur le site de la maison d'édition. La « voie verte » désigne l'accès libre des articles placés dans des sites d'archives, des sites institutionnels, ou des sites personnels.

(2) Fondé en 1993 par les agences publiques de financement pour l'éducation des plus de 16 ans au Royaume-Uni, le Jisc (Joint Information Systems Committee) est chargé de soutenir les moyens d'utilisation innovants des technologies de l'information et de la communication à destination de l'enseignement, des apprentissages et de la recherche.

# Medoanet, un projet européen pour coordonner les politiques d'open access en Europe du Sud

Dépêche AEF 166530 du 14-05-2012

« Le paysage de l'open access dans la région Europe du Sud n'est pas très homogène, il existe des initiatives isolées et pas d'archives nationales » à la manière de ce que propose le CNRS avec HAL (hyper-articles en ligne), indique à AEF Serge Bauin, directeur de l'information scientifique et technique du CNRS. Le projet européen Medoanet (Mediterranean open access network, [www.medoanet.eu](http://www.medoanet.eu)), pour lequel le CNRS est partenaire, est précisément destiné à oeuvrer en faveur d'une coordination des politiques nationales et régionales de promotion du libre accès aux résultats de la recherche, notamment des archives ouvertes, menées en Grèce, Italie, France, Espagne, Portugal et Turquie. Prévu sur deux ans, il a démarré officiellement le 1er décembre 2011, la première réunion s'étant déroulée à Athènes le 27 janvier dernier. Des conférences nationales seront organisées en novembre 2012 dans chacun des six pays visés avant une conférence européenne de restitution des résultats du projet.

« En toile de fond » du projet Medoanet se trouve « la politique de la Commission européenne, avec notamment le projet OpenAire qui est arrivé à terme et doit outiller la probable obligation de rendre en accès libre toute publication provenant des travaux financés par la Commission », indique Serge Bauin. OpenAire (Open access infrastructure for research in Europe, [www.openaire.eu](http://www.openaire.eu)) vise à donner aux chercheurs, entreprises et particuliers accès aux résultats de la recherche financée par l'Union européenne au titre du 7e PCRD et du Conseil européen de la recherche

## Faire émerger des politiques locales et nationales

Le principe retenu pour Medoanet est d'identifier les stratégies mises en place dans les pays cibles, et de constituer une cartographie de l'open access dans la région accessible à partir d'une plate-forme web. Les partenaires (1) souhaitent encourager et coordonner des actions à l'échelle d'institutions mais aussi de pays, et produire des conseils et lignes directrices pour faciliter le développement de l'open access. « Un objectif est qu'émergent des politiques au niveau d'un établissement, et pas seulement un laboratoire, voire au niveau d'un pays », souligne Serge Bauin.

Le CNRS intervient sur les actions de communication, et sur les aspects de méthodologies pour mobiliser les groupes de travail. Avant même la déclaration de Berlin de 2003 [les organisations signataires s'engageant pour « le libre accès à la connaissance en sciences exactes, sciences de la vie, sciences humaines et sociales »], le CNRS, qui a signé ce texte, s'était déjà engagé en faveur de l'open access en installant l'archive ouverte HAL (<http://hal.archives-ouvertes.fr>) dès 2000, fait valoir Serge Bauin. Pour le projet Medoanet, le CNRS intervient au travers de sa direction de l'information scientifique et technique, du CCSD (Centre pour la communication scientifique directe, unité qui opère notamment HAL), et de l'Inist.

Les éditeurs sont associés au projet et se montrent « prêts à discuter, même si les discussions ne sont pas détendues », signale Serge Bauin. « En passant au numérique, ils ont supprimé les coûts marginaux de la production d'information tout en augmentant les tarifs, alors même que les budgets des établissements sont en baisse ; on sent bien que nous sommes à un moment où cela va craquer. »

(1) Les partenaires sont, en plus du CNRS, EKT/NHRF (National documentation centre/National hellenic research foundation) en Grèce, Fecyt (Fundacion espanola para la ciencia y la tecnologia) en Espagne, l'université de Minho au Portugal, Caspur (Consorzio interuniversitario per le applicazioni di supercalcolo per iniversità e Ricerca) en Italie, l'université Hacettepe en Turquie, Ences (European network for copyright in support of education and science) en Allemagne, Stichting Liber aux Pays-Bas et l'université de Nottingham au Royaume-Uni

# Couperin, relais national du projet européen OpenAirePlus, une « infrastructure participative » de 5,2 millions d'euros

Dépêche AEF 167274 du 01-06-2012

En vue de « développer une infrastructure participative pour décrire, diffuser et relier des entités de l'IST (publications, datasets et sources de financement) dans une logique d'open access », le projet OpenAireplus a démarré en décembre 2011 pour une durée de 30 mois. Il implique tous les États membres de l'Union européenne, ainsi que la Suisse, la Croatie, la Turquie, l'Islande et la Norvège, indique mardi 29 mai 2012 Jean-François Lutz, de l'université de Lorraine et membre de l'association Couperin qui intervient comme relais national en France. Le projet porte sur un budget de 5,2 millions d'euros.

S'exprimant dans le cadre d'une journée organisée par le CNRS sur l'open access, avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'Inserm, l'Inra et l'IRD, Jean-François Lutz souligne que ce projet pan-européen s'inscrit dans la suite du projet Openaire (Open access infrastructure for research in Europe, [www.openaire.eu](http://www.openaire.eu)), destiné à encourager les chercheurs à publier en archives ouvertes leurs résultats de recherche financée par l'Union européenne au titre du 7e PCRD et de l'ERC (Conseil européen de la recherche)

## Réseautage, Services et Recherche

Le principe moteur du projet OpenAirePlus consiste à « s'appuyer sur l'existant afin de permettre à de nouvelles initiatives de promotion de l'open access d'émerger et se développer, en s'appuyant sur les communautés de recherche », note Jean-François Lutz. Après OpenAire, qui arrive au bout de ses trois ans cette année, ce nouveau projet européen « vise à créer aussi un point d'accès aux informations » sous la forme d'un portail web « qui sera interopérable de telle manière à permettre à des applications tierces de réutiliser les données publiées ».

Le projet OpenAirePlus porte sur trois activités : le réseautage, les services, la recherche. Les activités de réseau concernent l'organisation de travaux conjoints entre pays participants, avec une « mise en cohérence des initiatives européennes et nationales dans le domaine des publications scientifiques et des infrastructures de données ». Les questions de propriété intellectuelle et de leur application au domaine des données de recherche sont également mises à l'étude.

« Plusieurs modalités d'action sont envisagées » pour assurer au niveau européen la coordination des politiques menées localement, note Jean-François Lutz. Il peut s'agir de « s'appuyer sur les relais nationaux » avec par exemple Couperin qui intervient comme relais du projet pour la France, d'établir des liens entre le national et les initiatives supranationales (européennes ou internationales), ou encore d'adopter une approche disciplinaire.

## « Entrepôt orphelin »

Au niveau des services à élaborer dans le cadre du projet, il s'agit d'abord de « garantir la qualité de l'infrastructure de production », d'« assurer l'alimentation et la curation continue de l'espace d'information OpenAirePlus ». Les activités de recherche concernent la « mise au point d'un modèle de données d'OpenAirePlus », mais aussi de services pour la gestion de l'infrastructure (gestion de contenu, analyse des métadonnées et services pour les usages).

Le projet prévoit également la mise en ligne d'un « OpenAirePlus Orphan repository » pour proposer aux chercheurs ne disposant pas « d'entrepôt numérique de référence » un espace afin de déposer et diffuser leurs publications et données. La plate-forme HAL (hyper articles en ligne) du CNRS a ainsi été retenue pour la France. « L'idée de cet entrepôt orphelin est de devenir un outil de l'infrastructure OpenAirePlus », précise Jean-François Lutz. L'entrepôt pourra être adapté aux besoins des communautés « qui pourraient y faire appel ».

## **« Les résultats des recherches financées par l'Union européenne devront être publiés en open access » (Nelly Kroes, commissaire européenne)**

*Dépêche AEF 167794 du 11-06-2012*

« Aujourd'hui, la publication en open access [libre accès] représente plus de 7 500 revues et 20 % des articles scientifiques. (...) Ce n'est pas assez. Pourquoi en sommes-nous encore à 20 % plutôt qu'à 100 % ? » C'est ce que déclare la commissaire européenne en charge de la Société numérique, Nelly Kroes, le 29 mai 2012 à Bruxelles (Belgique), à l'occasion de la conférence sur le projet Peer (Publishing and the Ecology of European Research). Ce projet est destiné à étudier l'utilisation par les scientifiques de l'open access et à réfléchir à un nouveau système économique qui prenne en compte et les règles du marché de l'édition, et le principe du libre accès à la connaissance. La commissaire, qui regrette que la progression de la publication en open access des résultats de recherche « ne progresse pas vite », annonce dans son discours que « les résultats des recherches financées par l'Union européenne devront être publiés en open access ».

Elle précise qu'une recommandation aux États membres sera bientôt présentée, en partenariat avec la commissaire à la Recherche et à l'Innovation Maire Geoghegan-Quinn, pour exposer « ce qu'il faut pour améliorer l'accès, le management et la conservation des publications et des données scientifiques ».

### **Des dépôts perçus comme complémentaires aux revues-papiers**

Regroupant éditeurs et représentants de la communauté scientifique, le projet Peer a pris fin le 31 mai 2012 et les conclusions de ses participants sur le recours à l'open access des scientifiques en sont rendues publiques à l'occasion de la conférence. Ils relèvent ainsi que les chercheurs en sciences physiques et mathématiques d'une part, en sciences humaines et sociales et en art d'autre part, « ont plus volontiers recours à l'auto-archivage, encore appelé voie verte », tandis que les chercheurs en sciences de la vie et en médecine se tournent plutôt vers les revues en open access, encore appelées « voie en or ». Une minorité « considère que rendre accessibles leurs articles par le biais de publications en open access ne relève pas de leurs compétences ».

D'autre part, ils notent que les auteurs sont favorables à l'open access et réceptifs au bénéfice de l'auto-archivage « dans la mesure où cela augmente le lectorat et la dissémination de leurs recherches », sous réserve que l'open access « ne compromette pas le rôle central des articles de revues papier ». « Les chercheurs perçoivent les dépôts en open access comme complémentaires aux formes actuelles pour disséminer et publier la recherche, et non comme les remplaçant », souligne encore ce document.

## **Le Wellcome Trust britannique va réduire ses subventions aux chercheurs qui ne mettent pas leurs résultats en libre accès**

*Dépêche AEF 168759 du 28-06-2012*

« Toutes les publications liées à un projet de recherche financé par la fondation britannique Wellcome Trust doivent être gratuitement accessibles au public, faute de quoi celle-ci suspendra le dernier paiement des subventions et les publications concernées ne seront pas prises en compte dans l'étude des demandes de subventions ultérieures. » C'est ce qu'annonce jeudi 28 juin 2012 la fondation qui, selon le quotidien The Guardian, est la deuxième plus importante au monde dans le domaine de la recherche médicale, en apportant à ce secteur 600 millions de livres chaque année [750 millions d'euros]. Ces règles s'appliquent à tous les articles publiés depuis le 1er octobre 2009. « Le Wellcome Trust s'engage à garantir que les résultats des projets de recherche qu'il finance soient accessibles gratuitement pour enrichir les connaissances et faire en sorte qu'elles puissent être pleinement utilisées au bénéfice de la santé et de l'intérêt public », précise la fondation.

Le Wellcome Trust impose que tous les résultats de projets de recherche qu'il finance entièrement ou en partie soient mis en accès libre via le répertoire britannique PubMed Central aussi rapidement que possible. Or, annonce la fondation, « aujourd'hui, seulement 55 % des articles de recherche qui font état d'un financement de la part du Wellcome Trust correspondent à cette politique d'open access ».

## **Rapport sur l'Open access au Royaume-Uni**

À partir de 2013, la fondation demandera aussi que les articles pour lesquels elle paie des frais d'OA (open access) soient gratuitement disponibles pour tout type d'utilisation, y compris commerciale. « Le Wellcome Trust pense que le bénéfice économique et scientifique ne sera pleinement réalisé que lorsque les restrictions à l'accès et à l'utilisation de l'information issue de la recherche seront levées », détaille la fondation. « Son but est de révéler le potentiel de ces contenus, tout en laissant la possibilité aux éditeurs de rentrer dans leurs coûts. » À ce sujet, le Wellcome Trust annonce qu'il travaillera en collaboration avec le Conseil de la recherche britannique pour poursuivre les discussions avec les éditeurs afin de mettre en place ce changement dans les mois qui viennent.

Cette décision du Wellcome Trust intervient moins de deux semaines après la publication du rapport sur l'open access de Janet Finch, professeure de sociologie à l'université de Manchester au Royaume-Uni. Ce document correspond à une commande du ministre britannique de l'Enseignement supérieur et de la Science David Willetts, lequel a annoncé son intention de lancer un site pour mettre en open-access le résultat des recherches financées par l'argent public. Dans ce contexte, la chercheuse et son groupe de travail avaient été chargés de consulter scientifiques et éditeurs pour réfléchir à la façon dont le gouvernement pourrait mettre son projet à exécution, tout en maintenant un haut niveau de qualité et sans mettre en cause l'industrie de l'édition britannique.

Dans son rapport, Janet Finch indique que le développement de l'open access apporterait des bénéfices en termes d'efficacité aux chercheurs et serait un facteur de croissance économique. Elle indique cependant que sa mise en place par le gouvernement britannique coûterait 60 millions de livres par an [75 millions d'euros].